



DECLARATION LIMINAIRE A LA CAP DES GREFFIERS

DU 1^{er} Février 2024

Madame la Directrice,

Comme les représentants CFDT au CSA l'ont indiqué dans leur déclaration liminaire du 31 janvier 2024, nous nous interrogeons sur les conditions de travail des greffiers lors de l'organisation des Jeux Olympiques et paralympiques 2024.

- pourront-ils poser et prendre leurs congés en été dans les juridictions proches de ces événements ?
- les heures supplémentaires leur seront-elles payées ?
- la procédure de délégation d'un greffier d'une juridiction non concernée par les JO sera-t-elle appliquée dans le cas où un manque de greffier se fait ressentir dans une juridiction ?
- Notre Ministre de la Justice a-t-il prévu ou prévoit-il une prime comme pour les policiers, pour accompagner les greffiers ?

Comment demander aux greffiers de travailler encore plus (souvent dans des juridictions déjà en sous-effectif) sans contrepartie...

La CFDT s'interroge sur la situation numérique :

-d'une part, quel avenir pour les greffiers RCIP et ATN, alors que Madame BORNE, précédente première ministre a demandé à chaque ministre, par circulaire du 3 janvier 2024, à privilégier le recrutement de contractuels dans les métiers du numérique et de mettre en adéquation les rémunérations des agents contractuels en poste suivant un référentiel. Ces greffiers sont proches des utilisateurs, ont une connaissance haute des logiciels métiers et de la procédure (on ne compte pas moins de plus de 40 applicatifs à la DSJ...). Depuis de nombreuses années, la CFDT informe que les applicatifs avec lesquels nos collègues travaillent sont sources de stress du fait de leurs défaillances et de leur obsolescence.

-d'autre part, la CFDT voulait vous informer de la situation particulière des services RCS de l'Alsace, à Strasbourg, un guichet unique est installé afin que les justiciables

demandent seuls leurs extraits KBIS, changement d'adresse. Après l'euphorie des greffiers arrive la colère, l'applicatif MYGREFFE ne reprend pas les données, d'où saisie supplémentaire des informations... Pour absorber le retard, la juridiction a recruté 14 contractuels, formés par les 20 fonctionnaires du RCS PERTE DE TEMPS ...

Enfin, toujours au sujet de l'informatique, les RCIP et ATN sont toujours en attente de réponse quant à l'obtention de la NBI telle qu'elle est perçue par les RGIA.

La CFDT demande également d'être destinataire de la localisation des effectifs des juridictions.

Vos représentants CFDT

Marie-Pierre L'HUILLIER
Michel MONTISCI
greffiers.cfdt@gmail.com